



AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

Le mardi 14 octobre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mardi 7 octobre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
45	10	11	13

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DONZEL, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUILLET, M. GUINET, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LALLEMENT, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : Mme ANTUNES, M. BENOIT, M. de LEMPS, M. DRUET, M. DUPONT Noël, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, M. MARTINEZ, M. MILLET, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. ARMETTA, M. DOCHE, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), M. HARMEL (pouvoir à M. MATZ), Mme COMUZZI (pouvoir à Mme RAVET), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à Mme EMIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), M. GUENRO (pouvoir à M. AUBOEUF), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. PERRAUD), M. LENSEL (pouvoir à M. THOMASSET), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme BEY), M. MOINE (pouvoir à M. MONACI), Mme SERRE (pouvoir à M. DONZEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme LIEVIN Karine, Secrétaire de séance.

Compte-rendu annuel de gestion du service public de gestion des déchets Rapport sur le prix et la qualité du service - Exercice 2024.

Rapporteur : M. COMTET

Les dispositions légales en matière de comptes-rendus annuels à fournir par les collectivités ou leurs délégataires sont les suivantes :

L'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la présentation par le Maire ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

VU le projet de rapport relatif au service de gestion des déchets,

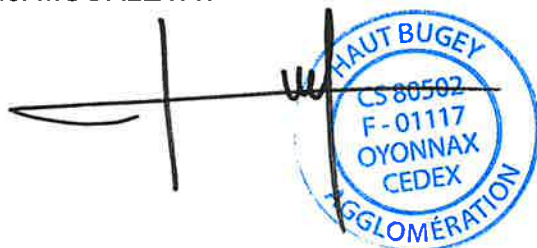
VU l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 1^{er} octobre 2025,

Le Conseil d'agglomération,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités relatif au service public de gestion des déchets pour l'année 2024.

Fait à Oyonnax, le 14 octobre 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



A handwritten signature in black ink, followed by a blue circular official stamp. The stamp contains the text: HAUT BUGEY, CS 80502, F-01117, OYONNAX, CEDEX, and AGGLOMÉRATION.

La secrétaire de séance,
Mme Karine LIEVIN



A handwritten signature in black ink.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Compte-rendu annuel de gestion du service public de gestion des déchets - Rapport sur le prix et la qualité du service - Exercice 2024.

Date de décision: 14/10/2025

Date de réception de l'accusé 17/10/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 141025_2025130

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251014-141025_2025130-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7

Institutions et vie politique

Intercommunalite

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 27_DECHETS_RAPPORT.pdf (99_DE-001-200042935-20251017-141025_2025130-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 27_DECHETS_RAPPORT.pdf (21_RP-001-200042935-20251017-141025_2025130-DE-1-1_2.pdf)

RAPPORT DECHETS 2024

